Informations de base

1997/2057(COS) COS - Procédure sur un document stratégique (historique)	Procédure terminée
Institut monétaire européen IME. 3ème rapport annuel 1996 **Subject** 5.20.01 Coordination des politiques monétaires, Institut monétaire européen (IME), Union économique et monétaire (UEM)	

Acteurs principaux

Parlement européen	**Commission au fond**	**Rapporteur(e)**	**Date de nomination**
	ECON Economique, monétaire et politique industrielle	MEZZAROMA Roberto (UPE)	23/01/1997
Conseil de l'Union européenne			

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
10/04/1997	Publication du document de base non-législatif	N4-0175/1997	Résumé
23/04/1997	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
22/05/1997	Vote en commission		Résumé
22/05/1997	Dépôt du rapport de la commission	A4-0194/1997	
10/06/1997	Débat en plénière		
10/06/1997	Fin de la procédure au Parlement		
30/06/1997	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	1997/2057(COS)
Type de procédure	COS - Procédure sur un document stratégique (historique)
Sous-type de procédure	Document stratégique de la Commission
Base juridique	Règlement du Parlement EP 148
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	ECON/4/08795

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A4-0194/1997 JO C 200 30.06.1997, p. 0004	22/05/1997	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T4-0284/1997 JO C 200 30.06.1997, p. 0017-0032	10/06/1997	Résumé

Autres Institutions et organes

Institution/organe	Type de document	Référence	Date	Résumé
ECB	Document de base non législatif	N4-0175/1997	10/04/1997	Résumé

Institut monétaire européen IME. 3ème rapport annuel 1996

1997/2057(COS) - 10/06/1997 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

En adoptant le rapport de M. Roberto MEZZAROMA (UPE, It), le Parlement européen félicite M. LAMFALUSSY, à l'occasion de la fin de son mandat, d'avoir mis enplace et rendu très rapidement opérationnel l'Institut monétaire européen (IME). Il regrette toutefois que l'IME impute essentiellement aux "rigidités sur le marché du travail" la faible corrélation constatée en Europe entre la croissance du PIB, l'emploi et le chômage en passant sous silence d'autres facteurs importants tels que la faiblesse de l'investissement, l'insuffisance du pouvoir d'achat et de la demande. Au plan macro-économique, le Parlement estime que la décision sur les Etats-membres devant entrer dans l'Union monétaire doit tenir pleinement compte du rôle historique et du caractère tendancielet durable des évolutions de la convergence. Il reconnaît que l'amélioration des situations budgétaires des Etats membres repose sur une réduction réelle des dépenses publiques plutôt que que sur une augmentation de la pression fiscale mais estime que cet objectif peut être atteint en ciblant les investissements publics sur l'investissement productif (infrastructures de transport, d'énergie et de télécommunications). Il déplore par ailleurs que l'IME n'ait pas abordé la problématique générale de la coordination de la fiscalité en Europe (directe et indirecte). Le Parlement a également insisté sur un véritable contrôle démocratique de la politique de l'UEM, ce qui exige l'établissement de relations régulières et fréquentes entre le Parlement et l'IME et, à l'avenir la future Banque centrale européenne. Il demande que la future Banque centrale garantisse une information trimestrielle du Parlement, par voie écrite ou par comparution de l'un des membres du directoire sur la conduite de la politique monétaire et qu'elle l'informe à intervalles réguliers des décisions concernant la politique des taux d'intérêt. Enfin, le Parlement juge inopportun que soit élaboré en 1997, comme le prévoit le Traité, un rapport sur la convergence reposant sur les données économiques de 1996, étant donné que cela pourrait engendrer des malentendus et plonger l'opinion dans l'incertitude.

Institut monétaire européen IME. 3ème rapport annuel 1996

1997/2057(COS) - 10/04/1997 - Document de base non législatif

OBJECTIF: présentation du Rapport annuel pour 1996 de l'Institut monétaire européen (IME). CONTENU: le présent rapport décrit la situation économique, monétaire et financière de la Communauté jusqu'à la fin de 1996 ainsi que les activités de l'IME; il présente également les comptes annuels de l'Institut. Dans une large mesure, les développements contenus dans le rapport de cette année s'inspirent des publications antérieures et plus approfondies de l'IME, en particulier les rapports intitulés "Les progrès de la convergence en 1996" et "La politique monétaire unique en phase III - Définition du cadre opérationnel" (voir COS0519). - Après avoir analysé le contexte économique et financier en 1996, l'IME estime que, même si les perspectives conjoncturelles pour 1997 apparaissent plus favorables, la nécessité d'une adaptation structurelle persiste. Ainsi, de manière générale, des progrès nouveaux et durables sont nécessaires pour assurer des situations budgétaires viables. En particulier, l'IME insiste sur le lien entre un redressement budgétaire durable et une amélioration des perspectives de croissance à moyen terme. De nouveaux progrès contribueront également à la stabilité durable des taux de change et à la convergence des rendements obligataires. S'agissant des politiques budgétaires, l'IME souligne que l'on doit garder à l'esprit que l'exigence d'un strict respect des critères en ce domaine implique également d'assurer la viabilité de la situation des finances publiques, qui est un préalable à l'adoption de la monnaie unique. Il rappelle en outre que la stabilité du taux de change reste un élément permettant d'apprécier le degré de convergence durable atteint à la fois avant et après 1999. - En ce qui concerne les travaux préparatoires à la phase III, l'IME estime avoir progressé, en 1996, dans la préparation des conditions qui permettront au Système européen des banques centrales (SEBC) d'accomplir ses missions à partir du début de la phase III de la politique monétaire unique. Les travaux ont notamment concerné les domaines de la politique monétaire, de la politique de change, des statistiques, des systèmes de paiement, de l'émission des billets de banque, des règles et normes comptables, des systèmes d'information et des questions juridiques. En outre, l'IME a continué à suivre les travaux préparatoires à la mise en place de l'euro après l'adoption par le Conseil européen de Madrid, en décembre 1995, des modalités de passage à la monnaie unique.